



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2014

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2006-1818 du 23 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps Interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2014 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2014 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État, organisé au titre de l'année 2014, est modifiée comme suit :

Mme Clélia DELPECH, administratrice civile, chargée de mission à la direction générale du travail est nommée membre du jury en remplacement de M. Loïc POCHE ;

Mme Sophie DE CASTELNEAU, administratrice civile, cheffe du bureau de l'exécution de la dépense à la direction des finances, des achats et des services est nommée membre du jury.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 14 mars 2014

Le Chef de bureau du recrutement


Eric MICEVANT